



## **Politique de l'AZAC en matière de gestion des risques**

Approuvé : mars 2007

### **Préambule**

Au sens le plus large, la gestion efficace des risques assure la continuité des opérations dans les organismes et la protection du public. Étant donné que tous genres de risques sont présents dans les opérations zoologiques, l'application fructueuse d'un programme repose sur la gestion effective et cohésive de ces risques.

L'importance de la gestion de risques a progressivement augmenté ces dernières années. On prend donc de plus en plus conscience au Canada de la nécessité de gérer les risques.

L'environnement du risque évolue rapidement, à mesure que les nouveautés technologiques et sociales font apparaître des risques nouveaux ou jusqu'à présent stagnants, associés à des phénomènes tels que le terrorisme, les matières dangereuses, la pollution, les données électroniques et les problèmes des responsabilités juridiques. Chaque institution est dans l'obligation d'être pleinement au courant de la nature de gestion de risques qui les concerne et de prévenir les pertes et les dépenses inutiles.

La gestion des risques peut être extrêmement rentable lorsque les organismes évaluent leurs risques convenablement et déterminent la façon la plus économique de les minimiser ou de les supprimer complètement et limitent les dépenses résultant d'un accident ou d'une situation critique.

La gestion des risques est un processus logique et méthodique permettant de protéger les biens et les intérêts des institutions et par conséquent, de minimiser les risques relatifs au bien et à la propriété des institutions, leurs intérêts, leurs employés et visiteurs. Le dicton «Mieux vaut prévenir que guérir» résume assez bien le concept de la gestion des risques.

### **Politique**

Les membres institutionnels de l'AZAC devraient prendre les mesures appropriées pour identifier et réduire ou éliminer les risques visant leur propriété, leurs employés et visiteurs et minimiser et limiter les coûts et les conséquences en cas d'incidents néfastes ou nuisibles émanant de ces risques et prévoir une remise en état et un rétablissement adéquats et à propos.

Il y a quatre étapes à suivre dans la gestion de risque :

**avant un incident :**

- Étape 1 - Définir les risques et les organismes qui y sont exposés et qui peuvent les contrôler ;
- Étape 2 - Minimiser les risques et leur coût ;

**pendant un incident :**

- Étape 3 - Limiter les effets de tout accident dommageable ou préjudiciable ;

**après un incident :**

- Étape 4 - Remettre en état et rétablir, lorsqu'un accident dommageable s'est produit et fournir la rétroaction afin d'améliorer le système de gestion.

**Lignes directrices de la politique**

Identification - Les institutions doivent identifier les périls possibles, les facteurs et les genres de risques auxquels sont exposés leurs biens, activités de programme et intérêts. Les domaines à considérer incluraient, mais ne sont pas limités à :

- Les catastrophes naturelles – inondation, tremblement de terre, intempéries ayant pour résultat la perte de services, incendie.
- La sécurité du public – animaux qui s'échappent, contact public/animaux ayant pour résultat blessures, enfants perdus, premiers soins.
- La santé des animaux – biosécurité, zoonoses, lutte antiparasitaire, épidémies à déclaration obligatoire.
- Les problèmes causés par les humains - activités terroristes, perte d'employés pour cause d'action syndicale, perte de services comme l'électricité ou le chauffage.
- La sécurité du personnel – santé au travail et questions de sécurité, protection contre les zoonoses.

Minimisation – Les institutions doivent analyser et évaluer les risques identifiés et concevoir et exécuter une prévention de risque ou une réduction ou des mesures d'évitement rentables.

Limitation des effets – Les institutions doivent mettre en place des processus leur permettant d'activer des organisations d'urgence, des systèmes et des plans de secours.

Remise en état et rétablissement – Les institutions doivent enquêter sur les incidents pour déterminer leurs causes et documenter leurs conclusions et les soumettre en revue à la

commission d'accréditation si nécessaire. Les institutions devraient avoir un plan de réparation ou de remplacement de leur propriété et des systèmes opérationnels pour permettre un retour aux opérations normales aussitôt que possible. De plus, une évaluation des étapes à suivre pour minimiser ou éliminer la probabilité de répétition de l'incident devrait être accomplie.

**Note**

Des ressources aidant à la création d'un programme de gestion de risque sont disponibles à :

Liste de contrôle canadienne pour la biosécurité :

<http://www.animalhealth.ca/LivestockBiosecurity.pdf>

Gouvernement du Canada - Gestion du risque - Politiques et publications

[http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/dcgpubs/RiskManagement/siglist\\_e.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/RiskManagement/siglist_e.asp)

McMaster University- Risk Management Manual

<http://www.workingatmcmaster.ca/link.php?link=eohss%3Aeohss-RMM>